

10^e réunion du Groupe CESP

*24 avril 2019 – AFB (Vincennes) et visio
Relevé de décisions*

Excusés

- M. Fouillet
- E. Gavard
- V. Maublert

Présents :

- D. Berlemont
- O. Blanc
- P. Caessteker
- B. Coïc
- C. Curlier
- M. Garrido (visio)
- G. Ferrere
- D. Loupsans
- G. Macqueron
- G. Miossec
- F. Muller
- F. Thinzilal

Relevé de décisions

Tous les documents sont disponibles sur la plateforme <http://pnmh.espaces-naturels.fr/cesp>

- Pas de 4^e plan en faveur des zones humides avant la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité lancée en 2021. Donc extension du 3^e plan et de ses actions jusqu'en 2020. Il faudra prévoir une clause de revoyure dans le dispositif de CESP 2019-2024 pour prendre en compte la future SNB.
- Projet de nouveau dispositif de CESP :
 - Le terme retenu pour désigner l'objet du dispositif est « zone humide » puisque ce dispositif s'adresse à des professionnels. Avec cette modification, le titre est validé.
 - La base présentée ([Dispositif CESP 2019-2024 version 18-04-2019](#)) sera déclinée en sous-éléments plus communicants et didactiques, avec la charte graphique du MTES :
 - plaquette d'environ 6 pages,
 - fiches méthodologiques,
 - vidéo de présentation (type webconférence),
 - etc.

Lors de son déploiement, le dispositif sera assorti d'un plan de communication dédié.

- **Il est demandé aux membres du Gth CESP de faire leurs propositions d'amélioration de la « base » et de leurs questions pour le 3 juin, via le [google doc](#), en enregistrant toujours une version locale du document modifié sur son poste informatique.**
- La composition et le mandat (ajout possible d'un rôle d'interpôle au COFIL) des comités stratégique et de pilotage sont validés dans leurs principes, mais ils devront faire l'objet :
 - d'une cartographie des acteurs appliquée à ses membres,
 - d'un processus de mise en place pour accroître les chances d'engagement des acteurs identifiés. Si possible, une *short list* de 2-3 personnes par structure sera constituée pour augmenter les chances qu'il y ait un représentant de ces

structures et que l'historique du travail dans ces comités se transmette malgré les changements de postes.

- Le projet de groupe thématique dédié à l'éducation à l'environnement et au développement durable est à approfondir (mandat, composition, articulation avec les autres instances).
- Pour le **3 juin** : il est demandé aux membres du Gth CESP de tester la cartographie des acteurs ([chapitre II.2](#)) à l'aide du [tableur](#) « Cartographie des acteurs de CESP » ou des « Fiches méthodologiques pour la cartographie des acteurs » (cf. PJ) :
 - commencer l'exercice en cartographiant sa propre structure **dans le domaine concerné (ex : Urbanisme, Gestion espaces naturels) et dans le cadre des actions de CESP,**
 - faire remonter ses commentaires et propositions d'amélioration des outils,
 - **pour la mi-juin** : Poursuivre en fonction de ses domaines de compétences et de ses connaissances des acteurs pressentis (au moins 5 acteurs),
 - catégoriser en priorité les porteurs puis les partenaires pressentis des actions, jusqu'à obtenir un « triangle vertueux » (cf. fiches méthodologiques pour la cartographie des acteurs, étapes 4 et 5),
 - idéalement, poursuivre avec les acteurs cibles des actions, jusqu'à obtenir un second « triangle vertueux » pour s'assurer que les cibles sont bonnes (efficace dans le temps),
 - réfléchir à une manière plus pédagogique d'accompagner la méthode de cartographie des acteurs.
- Il a été souligné qu'il serait intéressant qu'il y ait également une représentation cartographique des formations par acteurs cibles et par thématiques dans le rapport « [Formation Zones humides](#) » afin de repérer des spécificités territoriales.

Pour le **3 juin** : il est demandé aux membres du Gth CESP de faire part de leurs éventuels commentaires sur le rapport « Formation Zones humides ».